

## Conseil Municipal du 14 janvier 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

**Membres présents** : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, GOURDON Alain, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, GRÉGOIRE Cédric, BOUCHET Benoît, AUGEREAU Pierre.

**Membres absents excusés** : TERRIEN Valérie qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, BRÉGEON Florence qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, CHAUMET Magaly qui a donné procuration à CESBRON Carine, ABELARD Maxime qui a donné procuration à CHAIGNEAU Thierry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'organisation du temps de travail des agents municipaux ;

DÉCIDE que la délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

DÉCIDE que les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur ;

PRÉCISE que la fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

APPROUVE la réalisation de l'opération Centre Technique Municipal

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous :

Travaux d'aménagement VRD, clôtures et portail (dont 79 750,00 € est non éligible)	103 750,00 € HT
Structure	74 000,00 € HT
Bloc toiture	93 500,00 € HT
Cors d'état secondaires	40 200,00 € HT
Lots fluides	46 000,00 € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 950,00 € HT
Mission maîtrise d'œuvre	24 860,00 € HT
Coordonnateur SPS	1 780,00 € HT
Etude de sol	3 250,00 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>390 290,00 € HT</b>
dont 310 540,00 € éligibles	

### Financement

(sous réserve de l'obtention des aides sollicitées)

DETR B2 (35 % des travaux éligibles de l'atelier technique)	108 689,00 €
Emprunt 200 000,00 €	
Autofinancement	81 601,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>390 290,00 €</b>

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la répartition 2022 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, aussi élevée que possible.

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Mazières-en-Mauges.

ADOPTÉ la décision modificative n° 4 du budget ZAC du Pré de l'Île.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chap.042</b>	<b>-4 399,40 €</b>	<b>4 399,40 €</b>
60315 - stocks à aménager	-2 369,07 €	2 369,07 €
71355 - frais financier	-2 030,33 €	2 030,33 €
<b>Chap.043</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
608 - frais accessoires	2 500,00 €	0,00 €
796 - transfert charges financières	0,00 €	2 500,00 €
<b>Chap.023</b>	<b>8 798,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
virement à la SF	8 798,80 €	
<b>TOTAL</b>	<b>6 899,40 €</b>	<b>6 899,40 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chap.021</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 798,80 €</b>
virement de la section de fonctionnement		8 798,80 €
<b>Chap.16</b>	<b>8 798,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
remboursement anticipé	8 798,80 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 798,80 €</b>	<b>8 798,80 €</b>

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur le bien situé 3 rue du Parc.

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 65 de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire a décidé de réaliser le virement de crédits suivant :

Article	Nature	Fonctionnement		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
022	Dépenses imprévues	- 1 600 €		022
6574	Subventions aux asso	+ 1 600 €		040
<b>TOTAUX</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Un devis de MILLENIUM COLLECTIVITES pour l'achat de 140 chaises en aluminium avec appui sur table pour la cantine est signé pour un montant de 11 140,08 € TTC. Ces chaises entrent dans le plan d'actions du document unique, leur légèreté et leur appui faciliteront leur manutention par les agents municipaux. Un état des lieux va être fait dans les différents bâtiments et auprès des associations pour caser les anciennes chaises. Puis la vente aux enchères sera envisagée dans un second temps.

Un devis de SDJ Froid a été signé pour la réparation de la climatisation de la mairie pour un montant de 6 498,89 € TTC.